

— Séance du 16 AOÛT 2022 —

Présents : José HERBET, Jeannine BENOIT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Véronique VAAST, Guillaume FLAHAUT, Alain CARPENTIER, Claudine LEQUIEN, Lysiane CAPON.

Absents excusés avec pouvoir : Delphine CALAIS à Guillaume FLAHAUT, Laurence BÉCUE à Jeannine BENOIT, Gérald

BRÉZIN à Alain CARPENTIER, Antony DELVILLE à Claire ROUSSEL.

Absents excusés : Miguel NIEWIADOMSKI, Frédéric DELPORTE.

Secrétaire de séance : Madame Véronique VAAST.

Quelques annonces pendant que les membres de l'assemblée procèdent à la signature du compte rendu de la séance précédente :

- Félicitations au personnel et à l'entreprise DELORY pour la réfection, la semaine dernière, d'une partie des trottoirs dans les rues Jean Choquet et du Vieux Chauffour
- En raison du COVID, les tournées de visite des villages participant au concours régional des villages fleuris ont été décalées et notre commune ne sera pas visitée cette année, mais en 2023
- Avec Mme ROUSSEL, j'ai assisté à l'assemblée générale de l'association de la grande hutte : une très bonne réunion, un bon esprit de la part des sociétaires et un nouveau président : Benoit BULARD. Au nom du conseil municipal, j'ai rendu hommage à l'action menée par Stéphane AUDEGOND, Président, durant une vingtaine d'années.
- Grand merci à tous ceux qui ont assuré le succès des manifestations des 13 et 14 juillet.

Magnifiques course à pied, feu d'artifice, bal populaire et repas champêtre avec 460 repas « cochon grillé » servis.

- C'est une fréquentation « record » qui a été enregistrée au centre de loisirs, du jamais vu pour le mois d'août ; lors de la première semaine d'août, il y avait 80 enfants !! Bravo aux animateurs et à la Directrice, Ophélie.
- Avec l'aide de nombreux bénévoles déjà bien motivés, il est envisagé une course de « caisses à savon » sur le chemin de Fourdrinoy, entre le Château d'eau et le Monument aux morts... et ceci en août 2024
- L'état de santé de Madame POUILLE s'améliore doucement et nous pourrions la revoir, courant septembre, au secrétariat de mairie.

Avant le début de la réunion, M. le Maire annonce qu'il adressera un courrier au nouveau Préfet pour lui signifier les absences répétées aux réunions de conseil municipal de M. NIEWIADOMSKI, absences justifiées par des arguments non recevables.

Tarifs accueil périscolaire au 1er septembre 2022

Le conseil municipal décide de voter les tarifs suivants :

• Tarifs centre du mercredi :

Journée complète :

- Quotient familial inférieur à 525 € : 7 €/ jour
- Quotient familial entre 525 et 900 € : 8 €/ jour
- Quotient familial supérieur à 900 € : 10 €/ jour

Matin ou après midi :

- Quotient familial inférieur à 525 € : 5 €/ jour
- Quotient familial entre 525 et 900 € : 5,50 €/ jour
- Quotient familial supérieur à 900 € : 6 €/ jour

Prix de la cantine (en sus) : 3,20 € / repas (la cantine à 1 € ne s'applique pas au centre de loisirs)

• Garderie (en remplacement des activités périscolaires) :

Matin :

- Horaires d'arrivée de l'enfant tarif
- Entre 6 h 45 et 7 heures 15 :1,50 €
- Entre 7 h 15 à 7 heures 45 :1,00 €
- Entre 7 heures 45 et 8 h 10 :0,50 €
- Après 8 h 10 :gratuit

Soir :

- horaires de départ de l'enfant tarif
- Entre 16 h 30 et 16 h 45gratuit
- Entre 16 h 45 et 17 h 000,50 €
- Entre 17 h 00 et 17 h 401,00 €

- Entre 17 h 40 et 18 h 301,50 €

Encaissement chèques

- 50 € de la SARL HEBERT

- 50 € de Gérard François pour la société GUILBERT

pour leur participation financière à l'organisation de la course du 13 juillet.

Fusion des deux régies garderie et accueil de loisirs

Sur demande du service de gestion comptable de DOULLENS, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir étudier la fusion des régies de recettes du centre aéré et de la garderie, ceci afin de limiter les écritures d'encaissements des sommes dues pour chaque régie.

Les membres du conseil approuvent la fusion des deux régies centre aéré et garderie qui prendra effet au 1er janvier 2023 et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Logement 50 rue des Chanoines : départ et attribution du logement

Monsieur le maire annonce le départ, au 1er octobre 2022 de Aline ALLART du logement T2 50 rue des Chanoines ; une candidature avait été déposée en mairie avant la lettre de Madame ALLART : candidature de Gaëlle DUCROTOY.

Après avoir étudié cette demande, le conseil municipal choisit donc Madame DUCROTOY Gaëlle pour occuper le logement 5, 50 rue des Chanoines à partir du 1er octobre 2022 moyennant un loyer mensuel de 360 €. Une caution d'un mois sera réclamée à la signature du bail (soit 360 €) : les frais d'alimentation en eau potable et d'assainissement seront facturés en supplément par la mairie deux fois par an. Un état des lieux sera organisé par Mesdames ROUSSEL et BENOIT.

Régie salle des fêtes : ouverture d'un compte de dépôt de fonds du trésor

Monsieur le maire indique qu'il avait été procédé à l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds du trésor pour les régies centre aéré, garderie et salle des fêtes. Or, le service de gestion comptable de Doullens nous a alerté sur le fait qu'il est nécessaire d'ouvrir un compte de dépôt de fonds du trésor par régie ; donc le compte déjà ouvert sera conservé pour la nouvelle régie issue de la fusion des régies garderie-centre aéré ; de ce fait un nouveau compte DFT sera ouvert pour la régie de la salle des fêtes.

Le conseil municipal décide de l'ouverture d'un compte DFT pour la régie de la salle des fêtes à compter du 1er janvier 2023 et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vente de l'ancien camion des pompiers

Le conseil municipal décide de vendre l'ancien camion de pompiers au seul candidat déclaré en mairie : M. Eric DENIS, collectionneur de véhicules anciens, sur RIVERY au prix de 3000 euros TTC (véhicule vendu en l'état et sans contrôle technique) et autorise le maire à signer le certificat de cession.

Conformément à ce qui avait été décidé, le conseil municipal décide de répartir la somme de 3000 euros encaissée par la commune de la manière suivante :

- 1500 euros pour le CCAS
- 1500 euros pour l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Picquigny.

Redevance d'occupation du domaine public : orange enedis et grdf

Le conseil décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public de la manière suivante :

- ORANGE : 823,73 €
- ENEDIS : 221 €
- GRDF : 325 €

Avis sur le projet de vestiaires pour le Judo Club

Pascal BRASSART, architecte, a adressé en mairie une première projection des futurs vestiaires du Judo Club de Picquigny.

Au vu des éléments présentés, l'assemblée se prononce favorablement au plan proposé.

Monsieur le maire ajoute que, malheureusement, ni l'Etat (aides au niveau sportif), ni la Région des Hauts de France, n'apporteront de

soutien financier dans cette opération. Pour l'Etat et la Région, il faut présenter un projet global incluant la construction d'un Dojo et de vestiaires annexes pour être éligible.

Il faudra donc se rabattre sur l'Etat (au niveau de la DSIL ou de la DETR) et peut être sur le Département.

Concours des maisons fleuries : désignation des lauréats

Jean-Paul PIERRE présente une liste de maisons ou parcelles de camping de l'Abîme, choisies par le jury, lors de son passage le 15 juillet dernier. Après discussions, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la liste des résultats proposée. Les trois premiers recevront un bon d'achat de 30 euros et les suivants des bons d'achat de 20 euros.

La date de remise des diplômes et des bons d'achat aura lieu le vendredi 7 octobre à la salle des fêtes.

Communications diverses

• La parole est donnée aux conseillers :

• Madame BENOIT exprime son souhait de voir arriver de nouvelles recrues au Club de la Détente et ce pour la prochaine rentrée du mardi 30 août.

• Jean-Paul PIERRE exprime à nouveau son regret de la disparition des activités périscolaires à la rentrée prochaine ; Le Maire lui répond que si Charlotte Trouillet acceptait de passer l'examen de BAFD, une solution pourrait être envisagée pour l'an prochain, car, malheureusement, la directrice actuelle Ophélie BEDNARZ devrait nous quitter d'ici la fin de cette année.

• Alain CARPENTIER évoque de nouveau les possibilités de coupures d'éclairage public une partie de la nuit ou une baisse d'intensité de l'éclairage ; des renseignements seront pris auprès de la FDE 80.

• Alain CARPENTIER rappelle également qu'il convient de bien informer les parents des enfants fréquentant la cantine que le dispositif « cantine à 1 € » est conclu pour 3 ans et que, à l'heure actuelle, nous ne pouvons affirmer qu'il sera reconduit.

• Claire ROUSSEL a évoqué à nouveau la démolition d'un ancien bâtiment de stockage de la SNCF, près du passage à niveau, rue Au Delà du Pont. Les travaux prévus de nuit et de jour sont programmés vers la fin octobre.